

Décision

Générale

colonial

Décision n° 332 concernant les services d'Etat.

n° 332

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 mars 1960

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1960

Date du numéro

31 mars 1960

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois à passer à Paris (6e), 75, rue de Rennes, est accordé à M. Roux (Jean-Jacques), Procureur de la République près le Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti (indice 650, groupe I), qui aura accompli le 30 mars 1960 un séjour de 2 ans 9 jours (période du 21 mars 1958 au 8 mars 1959 en Afrique Occidentale Française et période du 9 mars 1959 au 24 avril 1959 en position de transit, puis du 25 avril 1959 au 30 mars 1960 à Djibouti). M. Roux (Jean-Jacques), classé au groupe I, voyagera accompagné de son, épouse et quittera Djibouti par voie maritime à compter du 30 mars 1960. La dépense, est imputable sur le Budget de l'Etat.